

**AQUAPY**Version 2 / F
102000001394

1/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	AQUAPY
Code du produit (UVP)	05937892
Code du produit	AE F027198 04 EW17 A3
Code Spécification	21275
Utilisation	insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)
Pyréthrinés / Piperonyl butoxide 30:135 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Pyréthrinés y compris cinérines	8003-34-7 232-319-8	Xn, N	R20/21/22, R50/53	3,00
Piperonyl butoxide	51-03-6 200-076-7	N	R50/53	13,50
Alcool Cétylique	36653-82-4 253-149-0	Xi	R36/37/38	> 1,00 - < 5,00
Nonylphénol éthoxylé		Xn	R22, R36/38, R53	> 1,00 - < 5,00
Heptaméthyltrisiloxane modifié polyalkylène oxide	27306-78-1	Xn, N	R36, R48/20, R51/53	> 1,00 - < 5,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.



AQUAPY

Version 2 / F
102000001394

2/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Garder la personne au calme. Appeler un médecin.

Avis aux médecins

Symptômes

Local; Par contact cutané: paresthésie (local).

Symptômes

Systémique:; vertiges, mal de tête, nausée, anorexie, apathie, fasciculation musculaire

Risques

Ce produit/préparation contient un pyréthrin.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :

Traitement initial : symptomatique.

Contamination locale yeux: instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1%-améthocaïne hydrochloride). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

Traitement

Traitement systémique:

En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :

Intubation endotrachéale. Lavage gastrique. Administration de charbon actif.

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.

Recherche d'œdème pulmonaire en cas d'inhalation.

Contre les convulsions : Diazépam par voie intraveineuse: des adultes 5-10 mg, si nécessaire répétez après 15 minutes; des enfants 2,5 mg i.v.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Contre-indication: atropine.

Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.

Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée

mousse résistant aux alcools

produit chimique sec

dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Produit non combustible; adapter les mesures d'extinction aux incendies environnants.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie



AQUAPY

Version 2 / F
102000001394

3/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir éloignés personnes et animaux.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Mettre les matières recueillies dans des fûts plastiques solides et les stocker en un lieu sûr en vue de leur élimination.

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Éviter une exposition directe au soleil.

Protéger du gel.

Stabilité au stockage

Température de stockage 0 - 30 °C

**AQUAPY**Version 2 / F
102000001394

4/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile
Protection des yeux	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection léger en PVC bottes en PVC

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Travailler dans des locaux bien aérés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide
Couleur	blanc à crème
Odeur	faible odeur intrinsèque

Données de sécurité

pH	< 6,0 produit non dilué.
Point d'éclair	> 70 °C coupelle fermée
Densité	env. 1,0 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	miscible
Autres informations	Le produit n'est pas combustible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières à éviter	Aucun(e).

**AQUAPY**Version 2 / F
102000001394

5/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1,64 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration testée la plus élevée
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE 406, Test de Buehler

Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (quelques heures, maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.
Ces données toxicologiques concernent une formulation similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 471 La valeur fournie concerne la matière active technique pyrethrin.
-----------------	--

Bioaccumulation	Lepomis macrochirus Coefficient de bioconcentration (BCF): 260 La valeur fournie concerne la matière active technique piperonyl butoxide.
-----------------	---

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,0052 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique pyrethrin.
----------------------------	--

Toxicité pour les poissons	CL50 (Cyprinodon variegatus (rondeau mouton)) 3,94 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique piperonyl butoxide.
----------------------------	---

**AQUAPY**Version 2 / F
102000001394

6/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnie) 0,012 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique pyrethrin.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 0,51 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique piperonyl butoxide.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code Danger	90
Description des marchandises	UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRETHRINS SOLUTION)

IMDG

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRETHRINS SOLUTION)

IATA

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRETHRINS SOLUTION)



AQUAPY

Version 2 / F
102000001394

7/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

Classification:

Etiquetage selon la Directive-CEE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Pyréthrinés y compris cinérinés
- Piperonyl butoxide

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) de risque

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques

DABE Dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S36 Porter un vêtement de protection approprié.

S37 Porter des gants appropriés.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 07/07/92)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

16. AUTRES INFORMATIONS



AQUAPY

Version 2 / F
102000001394

8/8

Date de révision: 25.02.2005
Date d'impression: 25.02.2005

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.